



Plan régional d'insertion
des travailleurs handicapés

PRITH BRETAGNE

Axe 2

Transition formation initiale et insertion des jeunes – groupe de travail n°1

**Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant
la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

15 mars 2019



PARTICIPANTS

ARS

AGEFIPH

ARML Bretagne

MDA56

CHEOPS

LADAPT (GRAFIC)

DAFPIC

MDPH 29

MDPH35

ARML Bretagne

Solidarités Actives

LP Coetlogon Rennes

AR ROCH

Le Pommeret

PRACTHIS

Lycée P Mendès France

LADAPT

AR ROCH

EXCUSES

DIRECCTE, Rectorat

I. Objectifs de l'action et du groupe de travail

Une première réunion de cadrage de l'action « Transition formation initiale et insertion professionnelle des jeunes » s'est tenue le 8 février 2019. Cette action s'intègre dans le cadre de l'axe 2 du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH). Elle découle des besoins concernant la thématique jeunes exprimée lors du dernier comité de pilotage du PRITH notamment par l'Education Nationale, l'ARS et les Missions locales.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer les conditions d'un meilleur accompagnement vers l'emploi des jeunes handicapés en fin de formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et favoriser leur insertion en milieu professionnel ordinaire
- Mettre en place des partenariats afin d'optimiser le passage de relais entre la formation initiale (Education Nationale et Education spécialisée) et le SPE. Renforcer les coopérations

Cette première rencontre a pour but d'affiner les objectifs des groupes de travail, plus techniques, auxquels pourront être associés d'autres interlocuteurs.

Les participants à la réunion se sont accordés sur les sujets prioritaires à traiter dans le cadre de l'action, qui font l'objet de deux groupes de travail distincts détaillés :

- **Groupe de travail 1 : Favoriser la transition du jeune en situation de handicap avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours**

Cette thématique est traitée dans le cadre de la réunion du **15 mars** après-midi

- **Groupe de travail 2 : Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de handicap en rupture**

Cette deuxième thématique sera traitée dans le cadre d'un deuxième groupe de travail dont la première réunion aura lieu le vendredi **29 mars** après-midi.

II. Réflexion collective

La problématique traitée dans le cadre du groupe de travail du 15 mars est la suivante : **Comment favoriser la transition du statut de jeune élève au statut de jeune travailleur en situation de handicap avant la sortie de la scolarité pour éviter les ruptures de parcours ?**

L'animation du groupe de travail a été articulée autour de la résolution de problème à l'aide de la **technique des chapeaux de Bono**. Cette méthode vise par le recensement de données, à objectiver un problème en l'explorant de manière différente. La restitution présentée ci-dessus présente les 4 chapeaux suivants :

- Chapeau blanc – correspondant aux éléments factuels ;
- Chapeau noir – correspond aux difficultés et aux risques
- Chapeau jaune – correspond aux rêves et aux idéaux
- Chapeau vert – correspond aux solutions imaginables pour résoudre la problématique

1. Les faits

Dans un premier temps, il a été question d'évoquer les faits d'une manière objective. A ce titre, les éléments suivants ont été abordés :

- Si certains jeunes ou certaines familles sollicitent de manière précoce les structures en charge d'accompagner les personnes en situation de handicap, **le déni du handicap reste fort** et d'autant plus pour les handicaps invisibles (surtout le handicap psychique)
 - o **Le virage inclusif contribue à accentuer le déni au moment du lycée, ou de la sortie du système éducatif** : ayant été habitués à une inclusion totale, les jeunes et les familles ne comprennent pas la différenciation, perçue comme soudaine, et refusent parfois des dispositifs spécifiques pour les personnes en situation de handicap
 - o **Les représentations du handicap et l'étiquette RQTH** : le terme même du handicap effraie, les familles parlent souvent de difficultés et non pas du handicap.
- **Les professionnels en charge d'accompagner les personnes pendant la scolarité méconnaissent parfois les dispositifs** d'employabilité et les adaptations nécessaires aux difficultés liées notamment au handicap (exemple des CIO)
- **Pour préparer la sortie de la scolarité, des dispositifs ou des instances spécifiques existent**
 - o Les équipes de suivi et de scolarisation (MDPH et partenaires conviés)
 - o Des partenariats divers : exemple de conventions entre l'ESAT du Pommeret et des acteurs de la formation (MFR, etc.)

- **Pour autant, on note le manque de moyens et de places dans certains dispositifs efficaces et pertinents**, à la fois pendant la phase de transition (ex : Sessad) et dans le cadre de l'insertion professionnelle (ex : ESAT), voire pour les deux (ex : emploi accompagné)
- **En ce qui concerne le lien avec le monde économique, les stages en milieu ordinaire ou milieu protégé sont fortement mobilisés**
- **Absence de transmission d'informations entre les acteurs de la scolarité et de l'insertion professionnelle**

2. Difficultés et risques

Les difficultés pointées sont les suivantes :

- **L'intégration en entreprise qui peut tourner à l'échec si les conditions d'accueil ne sont pas préparées en amont et si un tuteur n'est pas désigné** au sein du collectif de travail. Les échecs peuvent être particulièrement difficiles à vivre pour des jeunes en situation de handicap, et même pousser vers une rupture de parcours.
- **La difficulté à trouver et à mobiliser des employeurs** volontaires pour prendre les jeunes en stage notamment
- **Le manque de moyens financiers et de places dans certains dispositifs pertinents** (exemple : 10 places sur le SESSAD TED)
- **Le manque d'employabilité à la sortie de la scolarité de certains jeunes pourtant diplômés**, ce qui est dû à différents facteurs :
 - Le fait que la **formation n'est pas pensée de manière adaptée**, c'est-à-dire notamment en fonction des limitations liées au handicap qui vont pourtant s'imposer dans le monde professionnel (virage inclusif vs monde du travail). Ce point est d'autant plus problématique que certains jeunes nourrissent des espoirs de vie au cours d'une formation sur un métier qu'ils ne pourront jamais exercer.
 - L'inadaptation des formations est parfois liée aux **souhaits formulés par le jeune** ; il est difficile de trouver l'équilibre entre le respect des envies du jeune et les limites liées au handicap.
 - Les affectations inadaptées sur les cursus de formation (les CAP par exemple en 3^{ème})
 - Les jeunes bénéficient **de moyens de compensation très forts tout le long de la scolarité** (AVS, taxis, etc.) mais la plupart s'arrête au moment de l'insertion professionnelle (exemple d'un garçon tétraplégique qui a effectué une formation en graphisme avec son AVS).
- **Le risque de rupture dans l'accompagnement lorsque l'interlocuteur / le référent du jeune change**

3. Rêves et idéaux

Les membres du groupe se sont ensuite concentrés sur les objectifs et résultats idéaux à atteindre et à prendre en compte dans la mise en œuvre des nouvelles solutions :

- Faciliter le tuilage / la continuité du parcours et capitaliser ainsi sur le travail effectué en amont (par l'éducation nationale ou l'éducation spécialisée), notamment en termes de transmissions d'informations
- Faciliter l'orientation du jeune vers un parcours adapté (RQTH, dispositif pertinent...), en
 - o Mobilisant les compétences et connaissances de partenaires pluriels (dans le cadre d'équipes de suivi de scolarisation par exemple)
 - o Prévoyant un travail en amont dans le cadre de la scolarité
- Démystifier le handicap
- Préparer l'employeur en amont et l'accompagner lorsque le jeune est en emploi ou y effectue une première expérience (stage, PMSMP)
- Inclure le jeune dans la réflexion et le laisser choisir : développement du pouvoir d'agir
- Inclure les entreprises dans la réflexion

4. Quelles solutions possibles ?

Les solutions exprimées par les professionnels présents sont présentées ci-après de manière synthétique. Pour le détail des retours, veuillez vous référer aux éléments en annexe.

Exemples des actions en tenant compte de l'expression des participants :

1. *Solution partenariale*

Faciliter et/ou généraliser la mise en place d'instances ou des lieux de coordination et de suivi sur les parcours individuels en amont, pendant et/ou après l'insertion professionnelle. Par exemple :

- **Plateforme d'accompagnement** permettant sur la situation donnée d'un jeune de mobiliser les acteurs impliqués selon le besoin.
- Mise en place **d'équipes de suivi de la scolarisation (ESS)** dédiées au parcours professionnel individuel des jeunes concernés réunissant l'ensemble des acteurs du parcours (orientation professionnelle, éducation, SPE, voire acteurs économiques)
- Mise en place **d'accompagnements expérimentaux à plusieurs** (par exemple : acteur de la scolarité et acteur de l'emploi) pour favoriser la prise en charge globale des jeunes durant la scolarité, voire au début de l'insertion professionnelle
- Favoriser **l'interconnaissance des acteurs de l'éducation (nationale et spécialisée), de l'insertion (service public de l'emploi, associations, CFA, MFR, etc.), du monde économique** à travers des

réunions d'informations et de partage, des formations (par exemple, via des centres de ressources) et/ou des documents de présentation de l'écosystème (par exemple, une cartographie des acteurs avec les détails sur les dispositifs et les coordonnées).

- Favoriser **l'information des jeunes et de leurs familles** au sujet du handicap et des dispositifs / structures **existants** (par exemple, via un centre de ressources)

2. *Référence unique*

- **Un référent unique** tout au long du parcours, c'est-à-dire pendant la scolarité, au moment de la transition et y compris après l'insertion en emploi ou en formation professionnelle (par exemple, dans le cadre d'un parcours en CFA et/ou pendant la première année sur le marché de l'emploi).
- Faciliter **le transfert d'informations** entre professionnels de l'accompagnement en établissant des livrets de suivi individuels appartenant aux jeunes permettant de retracer leur parcours et leurs expériences. Cette solution implique de réfléchir à la forme de ce livret, à ses modalités de diffusion ainsi qu'à son contenu, en se basant autant que possible sur les initiatives existantes (à investiguer)

3. *Mobilisation des entreprises (employeurs et formation adaptée)*

- Déployer **une offre d'accompagnement et d'outillage renforcée à destination des entreprises** qui accueillent des jeunes en situation de handicap (exemples : accompagnements en entreprise plus ou moins intensif – exemple de l'idée d'AVS pour le premier emploi -, outils, organisation de systèmes de parrainage, etc.)
- Prévoir la réalisation de **stages en centre de formation et/ou en entreprise** pour établir la compatibilité entre la situation du jeune et le métier qu'il souhaite apprendre, notamment au regard des limitations liées au handicap, **avant la mise en place d'une formation**
- **La pérennisation et l'extension des dispositifs qui fonctionnent** (tels que l'emploi accompagné)

En transversal, les objectifs suivants doivent être recherchés :

- Favoriser le pouvoir d'agir du jeune et de sa famille
- Favoriser le décroisement inter et intra institutionnel, notamment le clivage milieu protégé et milieu ordinaire.

5. Suite des travaux

En amont de la prochaine réunion, la coordination sollicitera les participants pour

- sélectionner une solution prioritaire selon eux
- recueillir leur compréhension de cette solution en répondant à un questionnaire

Annexe

Les éléments présentés ci-dessous concernent les contributions brutes des participants au groupe de travail du 15 mars au sujet des solutions à mettre en œuvre pour favoriser la transition du statut de jeune élève en situation de handicap au statut de jeune travailleur.

1. *Solution partenariale*

a. *Accompagnement à plusieurs*

- Plateforme d'accompagnement permettant de mobiliser les acteurs selon les besoins
- Créer une plateforme pour copartager
- Accompagnement avec regards croisés (= multi acteurs)
- Plus de partenariat, de co construction entre les différents acteurs du terrain (double prise en charge sur un certain temps ?)
- Créer des dispositifs évitant les interventions successives des acteurs et permettant des articulations prévenant les ruptures
- Décloisonner les dispositifs et créer un lien multimodal des acteurs
- Décloisonner les équipes évaluation enfant et adulte dans les MDPH pour anticiper les parcours et les liens nécessaires
- Décloisonner les logiques institutionnelles pour aller vers interinstitutionnalité
- Un suivi après la scolarité mettant en relation les différents partenaires
- Créer des instances de coordinations territoriales pour accompagner les parcours des personnes en situation de handicap, tous handicaps confondus
- Créer une équipe ESS/SPE/acteurs économiques avant la fin du parcours scolaire pour travailler le projet professionnel
- Réunion ESS réunissant tous les acteurs du parcours d'un jeune comme peuvent se faire les GOS (groupe opérationnel de synthèse qui peut modifier le Plan d'Accompagnement Global)
- Dépasser le clivage milieu protégé/milieu ordinaire

b. *Interconnaissance, information des professionnels*

- Réunir les acteurs de l'insertion, de l'éducation, du monde économique pour contribuer à une interconnaissance et partage de vision autour et avec le jeune -> plateforme versus succession d'interventions découvertes
- Inviter les professionnels de l'EN à une journée de partage avec les professionnels du social, de la santé (dans le 1^{er} trimestre). Echange sur les difficultés, les publics, les partenariats, ...

- Formation de personnels de l'EN dans le domaine de l'orientation professionnelle
- Développer l'interconnaissance des différents acteurs
- Accompagnement voire formation des professionnels de terrain via des « centres de ressources »
- A défaut de référent unique, une cartographie territoriale (acteurs, dispositifs, « disponibilité », contact, ...)
- Centre de ressources pour les familles (conseils, questions/réponses, ...)
- Financer le temps partenarial

2. *Référence unique*

- Avoir un référent unique du parcours, de l'enseignement, formation initiale jusqu'à l'insertion
- Des référents pour l'accompagnement global des jeunes tout au long de leur parcours (formation, santé, social, insertion professionnelle, ...)
- Référent de parcours au-delà de la sortie de l'EN
 - Parcours CFA
 - 1^{ère} année marché de l'emploi
- Transfert d'information entre structures, établir un livret de suivi qui appartient au jeune et dont le professionnel peut avoir connaissance
- Que le jeune soit en capacité d'exprimer ses besoins, sa problématique librement

3. *Mobilisation des entreprises (employeurs et formation adaptée)*

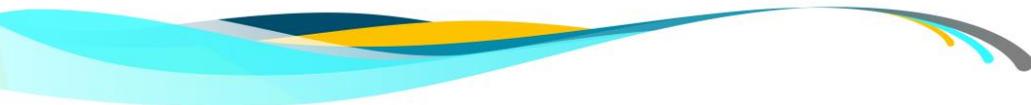
- Associer le monde économique, plus précisément les entreprises, dans le parcours scolaire
- Proposition d'accompagnement dans les entreprises accueillant des TH
- Outiller les entreprises pour accueillir les jeunes (site informations, sécurité, ...)
- Poursuivre l'accompagnement du jeune en entreprise autant que nécessaire
- Système de parrainage jeune et acteur de l'entreprise ; partenariats identifiés
- Convention de stage permettant d'inscrire des expériences dans la durée
- Réaliser des stages (en centre de formation et/ou en entreprise) pour établir la compatibilité entre le métier et le handicap du jeune

4. *Pérennisation des dispositifs qui fonctionnent*

- Des dispositifs évolutifs et pérennes avec davantage de places
- « industrialiser » le dispositif Emploi accompagné (la Ministre l'a dit, il manque de places)

5. *Autres*

- AVS dans le 1^{er} emploi



- Définir des critères pour repérer les jeunes dans la base de données MDPH